



Les principales mesures annoncées

Repérage précoce

Tous les enfants auront accès avant leurs six ans, au plus tard en 2025, à un service public de repérage, d'évaluation et d'intervention précoce et intensive du handicap, sans reste à charge pour les familles.

Éducation

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) qui le souhaitent pourront passer à 35 heures dès la rentrée 2023. Cet accompagnement pourra s'étendre hors du temps scolaire, comme la cantine ou l'aide aux devoirs. Chaque école élémentaire disposera d'un enseignant référent handicap. Cette mission nouvelle donnera droit à une augmentation de rémunération pouvant aller de 400 à 500 euros par mois.

Emploi

« Il faut que le monde professionnel s'adapte aux personnes en situation de handicap », commente Emmanuel Macron. Les professionnels de Pôle Emploi/France Travail seront leur « porte d'entrée » vers l'emploi et les aideront à déterminer l'environnement dont ils ont besoin. Les 120 000 travailleurs en Esat (secteur protégé) évolueront vers des droits identiques à ceux des salariés (droit de grève, représentation syndicale, complémentaire santé, remboursement des frais de transport...).

Des droits identiques à ceux des salariés

Une réflexion sera lancée sur l'évolution de la rémunération des travailleurs en Esat. « Il n'est pas admissible que ces travailleurs ne soient rémunérés qu'à 60 % du Smic alors même qu'ils exercent un temps plein », a dit M. Macron.

Accessibilité

L'Etat va consacrer 1,5 milliard d'euros à améliorer l'accessibilité des lieux publics. Les préfets soutiendront la mise en accessibilité des sites avec le fonds territorial d'accessibilité en lien avec les collectivités territoriales. Cela concernera notamment petits commerces, restaurants, salles des fêtes, locaux de services publics. Dans les transports seront encouragés l'acquisition de véhicules électriques adaptés, la mise en accessibilité des taxis, des gares, du train avec des services aux voyageurs adaptés. L'accès au dispositif MaPrimeAdapt sera ouvert dès 2024 aux personnes handicapées pour adapter leur logement à leurs besoins. Pour les JO 2024, Emmanuel Ma-

ron promet de multiplier par cinq le nombre de taxis accessibles en circulation en Île-de-France, avec l'objectif d'atteindre les 1 000 pour les Jeux. L'État lance aussi un plan de rattrapage pour garantir d'ici trois ans l'accessibilité des démarches et sites internet publics.

Aides

Les fauteuils roulants seront remboursés à 100 % dès 2024. Les temps d'accompagnement dédiés aux repas augmenteront et les charges liées à l'emploi direct d'une aide à domicile seront mieux remboursés.

Avec AFP